

longation de la durée du contrat d'entreprise (1). (Monit. du 18 mai 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le gouvernement est autorisé à porter de 55,000 à 59,000 le nombre des lits à une place fournis par la Compagnie des lits militaires, et à prolonger jusqu'au 31 décembre 1898 la durée du contrat d'entreprise passé avec ladite compagnie, le 1^{er} septembre 1872.

Le loyer des 4,000 nouveaux lits sera payé à partir du premier jour du mois qui suivra leur mise en service.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la guerre, gén. GRATRY.)

147. — 15 MAI 1882. — Loi ouvrant des crédits supplémentaires aux budgets de la dette publique, des finances, des non-valeurs et des remboursements pour les exercices 1881 et antérieurs (2). (Monit. des 19-20 mai 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Des crédits supplémentaires, à rattacher aux budgets de l'exercice 1881, et s'élevant ensemble à la somme de 797,560 fr. 55 c., sont alloués, savoir :

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (1881).

ART. 20. Escompte à 2 p. c. l'an, sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 4 p. c. 2^e série (1880), . fr. 110,754 13

ART. 20 bis (nouveau). Intérêts des bons du trésor émis en 1881. . . . 625,000 »

(1) Session de 1881-1882.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 7 décembre 1881, p. 76. — Rapport. Séance du 3 mai 1882.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 mai 1882, p. 1156.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 9 mai 1882.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 10 mai 1882, p. 216-218.

ART. 2. — MINISTÈRE DES FINANCES (1881).

ART. 3. Honoraires des avocats et des avoués, frais de procédure, etc.

Exercice 1876 . . . fr.	16 07
— 1879 . . .	300 11
— 1880 . . .	7,750 84
— 1881 . . .	12,875 »
	20,942 02

ART. 21. Indemnités, primes et dépenses diverses.

Exercice 1880 . . .	5,550 »
— 1881 . . .	25,000 »
	30,550 »

ART. 24. Enregistrement et timbre : Personnel. Exercice 1880. . . . 18 20

ART. 27. Remise des receveurs : Exercice 1879. 3 »

ART. 29. Matériel : Exercice 1881. 10,000 »

ART. 30. Dépenses du domaine : Exercice 1880. 233 »

ART. 3. — NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS (1881).

ART. 7. Restitution de droits perçus abusivement, etc 60 20

Total. . fr. 797,560 55

ART. 4. Les crédits formant l'objet de la présente loi seront couverts au moyen des ressources ordinaires du trésor.

ART. 5. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

148. — 15 MAI 1882. — Liste des brevets (nos 1047 à 1203) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 27 mai 1882.)

(2) Session de 1881-1882.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 21 avril 1882, p. 301-302. — Rapport. Séance du 1^{er} mai.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 mai 1882, p. 1157-1158.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 9 mai 1882.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 10 mai 1882, p. 216.